

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION  
DE MME HELEN FOTOPULOS  
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA CMM  
À L'OCCASION DU DÉVOILEMENT DU  
RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PMAD**

**17 novembre 2011**

Bonjour,

Je me présente : Helen Fotopolus, présidente de la commission de l'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal et membre du conseil de la Communauté.

Je vous présente les élus qui siègent avec moi sur la commission :

- Mme **Chantal Deschamps**, mairesse de Repentigny, préfète de la MRC de L'Assomption, membre du conseil de la CMM et vice-présidente de la commission;
- Mme **Suzanne Roy**, mairesse de Sainte-Julie, préfète de la MRC de Marguerite-D'Youville et vice-présidente de la commission;
- Mme **Lorraine Guay-Boivin**, membre du conseil exécutif de la Ville de Longueuil, présidente de l'arrondissement de Saint-Hubert et membre du comité consultatif agricole de la CMM;
- M. **Basil Angelopoulos**, vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval et membre du conseil de la CMM;
- M. **Christian G. Dubois**, membre du conseil de la Ville de Montréal, conseiller de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro et membre du conseil de la CMM;
- M. **Edward Janiszewski**, maire de Dollard-Des Ormeaux;
- M. **Robert L. Zambito**, membre du conseil de la Ville de Montréal et conseiller de l'Arrondissement de Saint-Léonard.

Je tiens également à mentionner la présence parmi nous de Mme **Anita Ramacieri** qui, avec doigté et fermeté, a agi comme modératrice tout au long de la consultation publique.

Nous avons donc aujourd'hui le grand plaisir de rendre public le *Rapport de consultation publique sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement* de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le 28 avril dernier, le conseil de la Communauté a adopté, aux fins d'une consultation publique, le projet de PMAD et a confié, par la même occasion, à la commission de l'aménagement le mandat de consulter la population de la région métropolitaine de Montréal sur ce projet.

Du 28 septembre au 21 octobre 2011, la commission de l'aménagement a donc tenu 17 séances de consultation réparties sur 11 journées d'audiences publiques et a siégé près de 55 heures.

Au total, 344 mémoires ont été reçus. Près de 340 personnes se sont présentées devant la commission pour présenter leur mémoire, dont 112 femmes et 225 hommes et, en tout, près de 1 400 personnes sont venues assister aux audiences publiques.

Parmi l'ensemble des mémoires qui nous ont été transmis, 25 % provenaient de citoyens, 64 % de groupes et 11 % d'organismes municipaux.

Voilà pour les statistiques !

À l'heure de tracer un bilan de cette consultation publique, un constat fort se dégage : les citoyens, les groupes et les organismes municipaux du Grand Montréal se sentent interpellés par l'aménagement et le développement de leur région. Leurs attentes sont élevées. Et ils entendent demeurer partie prenante des suites qui seront données à ce projet de plan métropolitain.

Nous sommes évidemment extrêmement satisfaits de la participation historique à cette consultation. Jamais, dans l'histoire du Grand Montréal, un tel exercice de participation citoyenne n'aura soulevé autant d'intérêt. Jamais les questions touchant à l'amélioration de nos milieux de vie n'auront suscité autant de passion.

C'est, pour nous, un encouragement à aller de l'avant.

Tout au long des audiences publiques, nous avons profité d'interventions de grande qualité, riches en idées et en suggestions.

Ces consultations nous ont aussi apporté une meilleure connaissance du territoire métropolitain et ont mis en valeur l'originalité et la richesse des différentes municipalités et des secteurs qui composent le Grand Montréal.

La complicité qui s'est créée entre les membres de la commission nous confirme d'ailleurs que nous sommes capables de travailler ensemble et que nous pouvons tous nous développer dans le respect de nos particularités locales.

Je profite aujourd'hui de l'occasion pour vous remercier toutes et tous - citoyens, représentants d'organismes et élus du Grand Montréal – vous tous donc qui avez participé et assisté à la consultation publique. Je fais le vœu que vous vous retrouviez dans notre rapport de consultation.

Tout au long de la consultation, le rôle de la commission, ai-je besoin de le rappeler, n'était pas de défendre le projet de PMAD, mais d'être à l'écoute des réactions que ce projet suscite. Notre rapport fait donc état, le plus fidèlement possible, des divers points de vue entendus que nous résumons par les constats suivants :

1. Premier constat : plusieurs souhaitent une vision mobilisatrice de l'aménagement et du développement du Grand Montréal. Beaucoup ont d'ailleurs souligné l'importance d'adopter un PMAD mobilisateur. C'est un élément important.

2. Deuxième constat : une vaste majorité des participants à la consultation publique appuient le projet de PMAD et souhaitent son adoption avant la fin de l'année 2011. Un nombre important d'intervenants souhaite même un PMAD plus ambitieux.
3. De l'avis général, et c'est le troisième constat, au moins 40 % des nouveaux ménages devront s'établir dans des quartiers dont l'aménagement est axé sur le transport en commun (TOD). On pourrait même dépasser cet objectif.
4. Il importe aussi d'accorder une importance plus grande à l'intégration du logement social et abordable, notamment dans la conception de quartiers TOD et que ces quartiers deviennent des milieux de vie attractifs.
5. La zone agricole - et ça c'est sorti très fort pendant la consultation - doit être vue comme un « joyau alimentaire » à protéger et à mettre en valeur. Il n'est pas nécessaire, a-t-on fait valoir, d'opposer l'agriculture à l'urbanisation. Il faut également faire une plus large place à l'agriculture urbaine.
6. Le gel du périmètre métropolitain, de son côté, exige l'adoption d'une nouvelle approche de développement résidentiel et économique et soulève les limites du régime fiscal en vigueur. La fiscalité municipale, qui est aujourd'hui dépassée, contribue à la concurrence entre les villes. La solution réside dans une diversification des sources de revenus autres que l'impôt foncier.
7. Un autre constat : les municipalités situées au pourtour de la CMM doivent elles aussi entreprendre le virage de l'aménagement durable et se conformer aux orientations gouvernementales. Les mêmes efforts de densification et de consolidation doivent leur être demandés.
8. De plus, une stratégie de mise en valeur des terrains à vocation économique devra être élaborée dans le cadre du plan d'action du PMAD. Il faut mieux mettre en marché nos espaces économiques.
9. Il faudrait, par ailleurs, identifier les contraintes majeures susceptibles d'engendrer des risques et des sinistres et mettre l'accent sur les zones tampons.
10. Une attention devrait, en outre, être portée aux installations d'intérêt métropolitain et, plus spécialement, à celles qui offrent des services collectifs. La localisation de ces installations a, en effet, un impact significatif sur la structuration du territoire.
11. En matière de transport, c'est presque unanime : la priorité devrait être accordée à la remise à niveau des infrastructures de transport **existantes**, au développement du transport en commun et actif, et à la desserte efficace des pôles d'emplois, logistiques et institutionnels.
12. Un autre constat important : l'amélioration de la santé des citoyens va dans le sens d'une forme urbaine plus compacte et la pratique du vélo est un élément à optimiser dans la mise en place de quartiers TOD.
13. Un autre des faits saillants de la consultation publique, c'est que la biodiversité du territoire doit être au cœur des préoccupations du PMAD et qu'elle doit être protégée et mise en valeur par la mise en place d'une ceinture ou d'une trame verte – un projet dont on a souvent entendu parler.

14. Le PMAD devra également faire une place à la culture comme facteur de qualité de vie et d'attractivité pour la région. La culture, plusieurs nous l'ont dit, doit faire partie intégrante de la planification de l'aménagement de nos milieux de vie.
15. Le patrimoine et les paysages doivent aussi être des éléments constitutifs de l'identité culturelle du Grand Montréal. Il s'agit souvent d'éléments identitaires pour la région.
16. Enfin - et c'est sorti de façon très claire lors de la consultation - la participation de la société civile est un élément incontournable dans le processus d'appropriation et de mise en œuvre du PMAD, tout comme le « monitoring » du plan. Nous y reviendrons plus loin.

Tels sont donc les principaux constats qui, à notre avis, résument les principaux commentaires entendus lors de la consultation publique.

Les membres de la commission ont souhaité proposer, à partir de ces constats, des pistes de réflexion.

Ces pistes de réflexion pourraient, à notre avis, permettre une adoption unanime du PMAD d'ici la fin de l'année, car elles reflètent :

- un équilibre entre les grands cinq secteurs géographiques de la CMM
- un équilibre entre le centre et la périphérie
- un équilibre entre l'urbain et l'agricole
- un équilibre entre les visions environnementale, économique, sociale et culturelle du développement et de l'aménagement de la région.

Ces pistes de réflexion, au nombre de 8, sont les suivantes :

- En matière de **développement résidentiel**, il nous faudra, avec l'adoption du PMAD, être plus novateurs. La commission recommande donc l'adoption d'une stratégie immobilière basée sur les nouvelles pratiques, avec la contribution des différents partenaires qui agissent dans la gestion de l'urbanisation - l'APCHQ, l'Ordre des urbanistes du Québec, l'Association des aménagistes régionaux du Québec, l'Ordre des architectes, Vivre en ville, pour ne nommer que ceux-là. Cette stratégie immobilière comprendrait des projets de démonstration auprès des villes intéressées. Nous voudrions, par la même occasion, inviter le gouvernement du Québec à injecter des sommes additionnelles dans le programme ClimatSol et à relancer le Programme de renouveau urbain et villageois.
- En ce qui concerne les **espaces industriels**, la commission propose d'inclure au plan d'action du PMAD, l'adoption d'une stratégie de mise en valeur des espaces économiques de chacun des secteurs, dans une vision polycentrique, ainsi que les mécanismes de coordination adéquats. Il nous faut, en somme, mieux mettre en marché nos espaces économiques.

- Au chapitre de la **fiscalité municipale**, nous constatons que le cadre actuel n'est pas adapté à une gestion durable de l'urbanisation. Il faudrait donc inclure dans le PMAD l'enjeu portant sur la diversification des sources de revenus des municipalités comme une des conditions aux succès futurs du PMAD. Nous recommandons également que soit finalisé le cadre de financement métropolitain des infrastructures de transport (transport en commun et routier).
- En référence aux **orientations gouvernementales** en matière d'aménagement du territoire, la commission est d'avis que le gouvernement devra désormais s'assurer d'appliquer ses orientations également aux MRC limitrophes de la CMM afin d'éviter le phénomène de saute-mouton dont plusieurs ont parlé et d'assurer la cohérence du développement.
- Pour ce qui est de la **zone agricole**, la commission se range derrière la proposition voulant que chaque MRC et agglomération se dote d'une vision régionale, sur un horizon de 20 ans, de la mise en valeur de la zone agricole. Nous recommandons également que soit accélérée la mise en place de la grappe bioalimentaire du Grand Montréal.
- Sur la question du **transport**, la mobilité des personnes et des marchandises est essentielle au développement de la région. La commission insiste sur l'importance de remettre à niveau les infrastructures de transport routier et de transport en commun existantes. Nous soulignons aussi sur la nécessité d'augmenter l'offre en transport collectif pour les déplacements pendulaires et radiaux. La commission recommande également d'intégrer au PMAD un concept de réseau métropolitain de transport actif utilitaire et récréatif suivi d'un plan directeur. La commission recommande en somme que le futur plan de transport de la Communauté favorise l'atteinte des objectifs identifiés au PMAD.
- Notre réflexion sur les **milieux naturels, bâtis et sur les paysages** passe évidemment par la mise en place d'une trame verte et bleue, un projet qui a souvent été évoqué. Nous recommandons que soient intégrés au PMAD des objectifs chiffrés de protection des bois ainsi que des milieux humides, aquatiques et riverains. La commission recommande également d'intégrer le financement d'initiatives de reboisement. Le plan d'action du PMAD devra, par ailleurs inclure un chantier « trame verte et bleue » pour bonifier le concept récréotouristique proposé dans le projet de PMAD.
- Concernant la **mise en œuvre** du PMAD, la commission recommande de tenir, à l'hiver 2013, une première agora métropolitaine élus/citoyens qui portera sur l'état d'avancement des travaux du PMAD. Une autre de nos recommandations est de tenir l'an prochain une assemblée générale des élus de la Communauté afin de lancer la mise en œuvre du PMAD. Nous recommandons aussi au conseil de la Communauté de donner à la commission de l'aménagement le mandat de faire le suivi périodique de la mise en œuvre du PMAD.

Voilà, pour l'essentiel, les pistes de réflexions et recommandations que nous soumettons pour l'adoption du PMAD.

\* \* \*

La nouvelle version du PMAD qui sera soumise au conseil lors de sa séance du 8 décembre 2011, en vue de l'adoption d'un premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour le Grand Montréal, prendra en compte :

- 1) le rapport de consultation de la commission;
- 2) les avis qui ont été transmis par les MRC du territoire métropolitain;
- 3) l'avis du gouvernement du Québec.

Nous partageons la conviction que le PMAD peut être un projet rassembleur pour l'avenir du Grand Montréal.

La mise en œuvre du PMAD nécessitera la collaboration de tous : les citoyens, les groupes, les élus et le gouvernement du Québec. Nous aurons collectivement une obligation de résultat en regard de l'enthousiasme qu'a suscité la consultation sur le projet de PMAD.

Il nous faudra faire preuve d'audace et de créativité, car c'est là que nous attendent les citoyennes et les citoyens du Grand Montréal.

Il nous faudra prendre le virage de la croissance intelligente, car tel est le message principal que sont venus nous adresser les citoyens, les groupes et les élus de la région : le Grand Montréal doit se développer et prospérer autrement, devenir un modèle de développement durable.

Il nous faudra nous inspirer de ce qu'il y a de mieux, car le Grand Montréal a le potentiel pour figurer au premier rang des grandes métropoles mondiales.

Je tiens à remercier tous mes collègues de la commission pour leur dévouement tout au cours de cette période de consultation et pour leur intérêt manifeste à l'égard de l'aménagement et du développement du territoire métropolitain.

Le rapport de consultation publique sur le projet de PMAD est disponible sur le site Web du PMAD à l'adresse suivante : [www.pmad.ca](http://www.pmad.ca)

Merci de votre attention.